

## DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

**Objet : 2022-22 Maintenance des appareils et équipements de la Communauté de communes du Clermontais**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

**Considérant** la nécessité de désigner les titulaires pour la maintenance des appareils et équipements de la Communauté de communes du Clermontais, et conformément à l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 30 août 2022,

### DECIDE

**Article 1 :** Un accord-cadre à bons de commande est passé pour une **durée totale de 3 ans** avec les entreprises :

- Pour le lot 1 – Nettoyage, dépoussiérage et désinfection des réseaux d'extraction VMC : **Service Entretien Méditerranée - SEM**, dont le siège est situé à MAUGUIO (34130) – 359 rue Charles Nungesser,
- Pour le lot 2 – Nettoyage et dégraissage du circuit d'extraction des graisses en cuisine et des hottes d'aspiration : **Service Entretien Méditerranée - SEM**, dont le siège est situé à MAUGUIO (34130) – 359 rue Charles Nungesser,
- Pour le lot 3 – Pompes à chaleur et ventilo-convecteurs : **EUROGEM**, dont le siège est situé à PARIS (75009) – 12 rue de la Chaussée d'Antin,
- Pour le lot 4 – Climatiseurs réversibles : **HERVE THERMIQUE**, dont le siège est situé à JOUE LES TOURS (37300) – 14 rue Denis Papin,
- Pour le lot 5 – Chaudières gaz : **EUROGEM**, dont le siège est situé à PARIS (75009) – 12 rue de la Chaussée d'Antin,
- Pour le lot 6 – Alarmes et visiophones : **ETPEM**, dont le siège est situé à MAUGUIO (34130) – 45 rue des Cabernets Parc d'activité de la Louvade,
- Pour le lot 7 – Incendie : **Audit Sécurité Incendie - ASI**, dont le siège est situé à TOURBES (34120) – 5 lotissement les Coteaux,
- Pour le lot 9 – Ascenseurs et monte-charge : **ORONA**, dont le siège est situé à OULLINS (69600) – Le Parc des Saules 52 avenue Jean Jaurès,
- Pour le lot 10 – Portails automatiques : **OTIS**, dont le siège est situé à LA DEFENSE CEDEX (92064) – Tour Défense Plaza – 23 rue Delarivière-Lefoullon – 92800 PUTEAUX CS 90132,
- Pour le lot 11 – Eclairages publics : **INEO MPLR**, dont le siège est situé à TOULOUSE Cedex 01 (31047) – 16 rue Claude Marie Perroud BP 34749,

**Article 2 :** Le montant total du marché est défini comme suit :

Désignation	Montant maxi H.T./an	Montant H.T. commande type
Lot 1 - Nettoyage, dépoussiérage, et désinfection des réseaux d'extraction VMC des Bâtiments intercommunaux	3 000,00 €	2 716,35 €/an Soit 8 149,05 € sur la durée du marché
Lot 2 - Nettoyage et dégraissage du circuit d'extraction des graisses en cuisine et des hottes d'aspiration	1 000,00 €	633,00 €/an Soit 1 899,00 € sur la durée du marché

Désignation	Montant maxi H.T./an	Montant H.T. commande type
Lot 3 - Pompes à chaleur et ventilo-convecteurs	7 500,00 €	3 579,71 €/an Soit 10 739,13 € sur la durée du marché
Lot 4 - Climatiseurs réversibles	3 500,00 €	3 422,40 €/an Soit 10 267,20 € sur la durée du marché
Lot 5 - Chaudières gaz	1 500,00 €	808,41 €/an Soit 2 425,23 € sur la durée du marché
Lot 6 - Alarmes et visiophones	2 500,00 €	1 259,10 €/an Soit 3 777,30 € sur la durée du marché
Lot 7 - Incendie	11 000,00 €	2 254,90 €/an Soit 6 764,70 € sur la durée du marché
Lot 9 - Ascenseurs et monte-charge	5 000,00 €	2 480,00 €/an Soit 7 440,00 € sur la durée du marché
Lot 10 - Portails Automatiques	3 000,00 €	2 052,00 €/an Soit 6 156,00 € sur la durée du marché
Lot 11 - Eclairages Publics	11 000,00 €	6 976,80 €/an Soit 20 930,40 € sur la durée du marché

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

**Article 4 :** Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté de  
communes du Clermontais,



Le 30 août 2022

Claude REVEL

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20220913-2022-50D-AU  
Date de télétransmission : 13/09/2022  
Date de réception préfecture : 13/09/2022